

**DEMANDE DE PRIX (RFQ)  
(Biens)**

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 29 Janvier 2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : <b>UNDP/RFQ/2020/011</b>

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de **L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENT RADIO COMMUNAUTAIRE DE BEOUMI** tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **10 Février 2020 à 17 H 00 (UTC)** aux adresses suivantes :

**01 BP 1747 ABIDJAN 01  
ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS  
PLATEAU EN FACE DE LA RADIO  
DEPOT DANS LA BOITE RESERVEE AUX OFFRES SOUS PLIS FERME MENTIONNANT LA REFERENCE  
« ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT DES RADIO COMMUNAUTAIRE DE BEOUMI ».  
UNDP/RFQ/2020/011  
01 ORIGINAL + DOCUMENT AVEC RELIURE EXIGE**

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	N/A
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	BEOUMI VILLE
Date et heure limites de livraison prévues <i>(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)</i>	<b>Délai d'exécution : 07 jours maximum à compter de la réception du bon de commande</b>
Calendrier de livraison	<input type="checkbox"/> Préciser
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	<input type="checkbox"/> FCFA
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	<input type="checkbox"/> MONTANT HORS TAXE /HORS TVA
Services après-vente requis	<input type="checkbox"/> SAV de 12 mois minimum
Garantie	<input type="checkbox"/> Garantie de 12 mois minimum
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b>10 FEVRIER 2020 à 17 H 00 (UTC)</b>
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input type="checkbox"/> Français
Documents à fournir	<input type="checkbox"/> Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 <input type="checkbox"/> Registre de commerce le plus récent en lien avec l'objet de l'appel d'offres <input type="checkbox"/> Une fiche technique complète et images en couleurs incluses <input type="checkbox"/> Preuve d'au moins une expérience similaire pour l'entreprise (ABE ou certificat ou bon de commande vérifiable) <input type="checkbox"/> CV du chef l'équipe technique (Ingénieur ou Technicien supérieur en télécommunication / audio-visuelle avec respectivement au moins 5 et au moins 10 années d'expérience)
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 120 jours <b>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</b>

Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> <b>NON PERMISES</b>
Conditions de paiement	<input type="checkbox"/> <b>100% après livraison complète des biens</b>
Indemnité forfaitaire	<b>N/A</b>
Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> <b>Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas<sup>1</sup></b> <input type="checkbox"/> <b>Service après-vente</b> <input type="checkbox"/> <b>Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat</b> <input type="checkbox"/> <b>Garantie</b>
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> <b>Un seul fournisseur</b>
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> <b>Bon de commande</b>
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> <b>Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison</b>
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> <b>Livraison complète et certifiée</b> <input type="checkbox"/> <b>Inspection satisfaisante</b> <input type="checkbox"/> <b>Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ</b>
Annexes de la présente RFQ	<input type="checkbox"/> <b>Spécifications des biens requis (annexe 1)</b> <input type="checkbox"/> <b>Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2)</b> <input type="checkbox"/> <b>Conditions générales applicables au bon de commande (annexe 3).</b>  <b>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</b>
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<b><i>procurement.ci@undp.org</i></b> <b>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</b>

<sup>1</sup> Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml>.

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.



Cordialement,  
29/01/2020

## Spécifications techniques

Articles à fournir	Qt	Description / Spécification des biens	Prix Unitaire F CFA	Total F CFA
Mât ST 15	01	Tronçons mât ST15 galvanisé* 10 mètres de longueur* Câble coaxial ½ pouce de 50mm* câble en acier pour le haubanage Ø:6 360m*Connecteur EIA 7/8 pour câble ½ pouce*Connecteur N pour câble ½ pouce*Tendeur Ø:12* serre câble* Avec protection paratonnerre avec tous les accessoires de pose y compris le cuivre nu et patte d'oise* stabilisateur de 3000W* + Installation du mât		
Emetteur Radio FM	01	Emetteur FM Mono/MPX/Stéréo* Puissance 300W-1500w*Réglable de 87.5 Mhz a 108.00 Mhz* FREQUENCY RANGE : 87.5 ÷ 108 MHz*Modulation : FM*Emission CLASS : F3E*VCO TUNING : 25 MHz* Stabilité de la fréquence : ± 2.5 ppm*Synthétiser STEP : 100KHz*Power output : 0 ÷ 300W*Spurious émission : < - 80 dB or better*Harmonic émission : < - 70 db*Stéréo séparation : > 55 dB @ 1KHz* DISTORSION : < 0.1 % (typ. 0.06%) @ 1KHz*base band : 30 hz ÷ 60 khz avec 0.15 db*Asynchronous am s/n ratio : > 70 db ref. 100% am 400hz* Dimension : 2 unit rack 19"*Poids : 12 kg+ Déploiement sur site		
Ordinateur de bureau	01	Ordinateur de bureau HP ou Equivalent, CPU : Intel Core I5* 3.6 GHz Taille installée : 4 Go - 16 Go (maximum) DD : 1 x 500 Go, Ecran : 20 pouces Processeur graphique : Intel HD Graphics 4400*Interfaces : 6 x USB 2.0 (2 à l'avant, 4 à l'arrière), 2 x USB 3.0, 1 x casque (1 à l'avant), 1 x microphone (1 à l'avant), 1 x entrée de ligne audio, 1 x sortie de ligne audio, 1 x LAN (Gigabit Ethernet) - RJ-45, 1 x VGA, 1 x DVI-D, DVD±RW (±R DL) - DVD-RAM Windows 10 (64 bits)/ <b>Écran LCD 24"</b> , 16:9, résolution 1920 x 1080, luminosité 250 cd/m2, contraste 3000:1, interface VGA, technologie Blue light Filter*Clavier AZERTY : USB*Souris: USB		
Ordinateur Portable	01	<b>LAPTOP HP* ou équivalent* Core I7*8Go RAM*</b> Écran HD de 14", Graphique Intel HD* Fast Ethernet Wi-Fi 802.11 n, USB 3.0 / <b>HDMI</b> /Windows 10 (64 bits)* 1 To SATA (5400 tr/min)* SSHD SATA7* lecteur de cartes multimédia; SIM externe en optionPrend en charge SD, SDHC, SDXC*Clavier rétroéclairé résistant à l'eau avec système d'évacuation et touches DuraKeys (en option) Pavé tactile en verre (avec surface gravée chimiquement) avec bouton marche/arrêt* + SACOCHE		
Multiprise, parafoudre UPS	02	<b>MULTIPRISE Rallonge UPS</b> 5 ports avec protections*220v-240vA* Multiprise parafoudre UPS*5 prises CA protégées contres les surtensions* filtrage d'EMI/RFI<40db* Surtension d'énergie de 918 joules* courant à intensité minimale NM:12kA, CM, 24KA* fusible thermique* trous de fixation*Longueur du cordon :1.8 mètres* voyant DEL de protection contre les surtensions* voyant DEL de terre* taille:37x7.3x5.6 cm		

Microphone professionnel	02	MICROPHONE OMNIDIRECTIONNEL avec pied, équivalent KSM44A*Capsule : double diaphragme 1" à polarisation externe*fréquence : 20 Hz à 20 kHz* Directivités : Omnidirectionnelle, Cardioïde, Bidirectionnelle* Impédance de sortie : 50 Ohms* Sensibilité : Cardio -31dBV/Pa*Bruit propre : Cardio 4dB		
Casque Audio	01	CASQUE AUDIO STEREO 32, 80, 250 Ohms* Type : Câble droit avec fiche mini Jack stéréo 3,5 mm* Adaptateur vissable 3,5 / 6,3mm incl.		
Table de mixage	01	Table de mixage, équivalent USB DX816*Console Avec 12 canaux ou pistes et 8 Atténuateurs* 3 canaux MIC* 4 canaux de LIN* Ports UBS et RJ45/RJ11 pour insert téléphonique*1 canal hybride* 2 entrées stéréo numériques* 2 sorties stéréo numériques sur USB* 4 Vumètres à commande électronique* MIC EQ 4 bandes* Compresseur audio pour MIC		
Kit de reportage	01	Kit de reportage SONY UX 512		
Split	01	Puissance : 2 Chevaux ou 2000W*220-230V*50Hz		
Equaliseur	01	Equaliseur stéréo 2x15 bandes*Usage symétrique ou asymétrique*Commutateur de niveau: +6 dB/+12 dB*Commutateur by-pass de l'égaliseur *Commutateur pour filtre subsonique*Format standard 19" encastrable* Power Supply: AC 230 V, 50Hz*Fréquence: 10-20.000Hz Fréquences Controllables:25/40/63/100/160/250/400/630Hz 1/1.6/2.5/4/6.3/10/16 KHz*Control Range: Switchable to +/- 6dB or +/- 12dB Low Cut Filter: 20Hz / -12dB*THD + noise: S/N Ratio (IHF-A): >66dB @1kHz*Inputs: 775mV @ 50kΩ*Output: 775mV @ 600Ω Dimensions: 482(W) x 44,5(H) x 165(D) mm		
Compresseur de son	01	Compresseur de Son* équivalent <b>Behringer MDX2600</b> *Double compresseur/limiteur/expandeur/ MDX2600* Noise Gate interactif de référence*Fonction IKA (Interactive Knee Adaptation)* Attaque et rétablissement complètement automatiques ou réglables manuellement* Circuit IRC à taux réglable qui permet une action d'expansion ou de Noise Gate imperceptible* Circuit de limiteur de crêtes IGC*Fonctionnement double mono ou stéréo*Affichages précis à Leds 12 segments de la réduction du gain et des niveaux d'entrée/sortie* Entrée circuit "sidechain" avec fonction d'écoute du "sidechain"*Niveau de fonctionnement variable* Entrées et sorties symétriques*Connecteurs XLR et jacks *Fonction Bypass par relais* Fabrication selon système de gestion certifié ISO9000 BY 2600		
Distributeur Casque	01	Distributeur Casque équivalent MH-8* Entrée stéréo 1/2 : connecteurs XLR (symétrique) x 2* Niveau nominal d'entrée : +4 dBu*Niveau d'entrée maximal : +24 dBu* Impédance d'entrée : 56 kohms*Entrée stéréo 1 : connecteur jack 6,35 mm TRS (symétrique) x 2*Niveau nominal d'entrée : +4 dBu* Niveau d'entrée maximal : +24 dBu* Impédance d'entrée : 56 kohms*Entrée stéréo 2 : connecteur RCA (asymétrique) x 2*Niveau nominal d'entrée : -10 dBu*Niveau d'entrée maximal : +10 dBu* Impédance d'entrée : 22 kohms*Entrées directes 1 à 8 : connecteur jack 6,35 mm TRS (symétrique) x 16*Niveau nominal		

		d'entrée : +4 dBu*Niveau d'entrée maximal : +24 dBu*Impédance d'entrée : 56 kohms*Sorties Foldback : connecteur jack 6,35 mm TRS (symétrique) x 4*Niveau nominal de sortie : +4 dBu*Niveau de sortie maximal : +24 dBu*Impédance de sortie : 94 Ohms*Sorties casque : connecteur jack 6,35 mm stéréo x 8* Puissance de sortie maximale : 2 x 250 mW (sous 32 Ohms) *		
Tuner	01	Tuner radio FM par une connectique audio analogique (RCA) ou numérique (coaxiale ou optique)		
Télévision Ecran Plasma	01	Ecran plasma 42 pouces		
Stabilisateur	02	Stabilisateur électrique : puissance 2500W		
Lecteur cassette	01	Lecteur K7 / encodeur USB "UCR-2200"		
Support de micro	02	Support de micro avec trois pieds en galva		
Double lecteur CD	01	Double lecteur CD/MP3 avec port USB*SOUND en finition luxueuse*Couleur :noire laquée brillante*Afficheurs rétro éclairés*Double lecteur CD/MP3 + carte SD*Lecteur double CD en 2 éléments*Lit les CD, CD-R et MP3*2 ports USB*Lit les CD, CD-R, CD-RW et MP3*2 ports USB*2 lecteurs de carte SD*Mémoire anti-chocs : 40 secondes*Programmation jusqu'à 20 titres*Bouton Time pour temps écoulé, temps restant*Bouton Continu/Single*Bouton Loop/Reloop *Bouton Pitch Bend*Pitch Control par potentiomètre linéaire Bouton Repeat*Fonction Cue*Fonction DSP/BRAKE*Fonction DSP/REVERSE*Bande passante : 20 à 20 000 Hz*Rackable au standard 19 pouces*Alimentation 220 V		
Câble de Micro	50 m	Câble pour connexion micro		
Paratonnerre et installation prise de terre	1 ens	Installation de paratonnerre* avec une tête caprice ou plus. • Deux conducteurs de descente + Installation d'un système de prise de terre. SYSTÈME INTERNE DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE • Une installation de protection adéquate contre les surtensions. • Autres mesures visant à minimiser les effets destructeurs de la foudre (liaisons équipotentiels, blindages, etc.). L'installation, dans le cas du paratonnerre à dispositif d'amorçage, doit suivre la norme UNE 21186 (Protection contre la foudre : paratonnerres à dispositif d'amorçage		
Logistique et installation	01	Frais de logistique et d'installation		
<b>TOTAL HT en FCFA</b>				



29/01/2020

**FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR**  
*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)*

---

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **UNDP/RFQ/2020/011**

**TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences**

<b>N°</b>	<b>Description/Spécifications des biens</b>	<b>Qté</b>	<b>Date-limite de livraison</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prix total par article</b>
1	Mât ST 15	01			
2	Emetteur Radio FM	01			
3	Ordinateur de bureau	01			
4	Ordinateur Portable	01			
5	Mutiprise, parafoudre UPS	02			
6	Microphone professionnel	02			
7	Casque Audio	01			
8	Table de mixage	01			
9	Kit de reportage	01			
10	Split	01			
11	Equaliseur	01			
12	Compresseur de son	01			
13	Distributeur Casque	01			
14	Tuner	01			
15	Télévision Ecran Plasma	01			

<b>16</b>	Stabilisateur	02			
<b>17</b>	Lecteur cassette	01			
<b>18</b>	Support de micro	02			
<b>19</b>	Double lecteur CD	01			
<b>20</b>	Câble de Micro	50m			
<b>21</b>	Paratonnerre et installation prise de terre	1 ens			
<b>22</b>	Frais de logistique et d'installation	01			
	<b>Délai de livraison : à préciser</b>				
	<b>Garantie : à préciser</b>				
	<b>Prix totaux des biens</b>				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	<b>Offre de prix finale, totale et globale HT</b>				

**TABLEAU 2 : Coûts d'exploitation estimatifs (le cas échéant)**

Liste des articles consommables ( <i>Incluez les pièces à forte rotation, le cas échéant</i> )	Consommation moyenne prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total par article

**TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes**

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Pays d'origine <sup>2</sup> :			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a)			
b)			
c) Appui technique			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[Nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

<sup>2</sup> Si le pays d'origine exige une licence d'exportation au titre des biens achetés ou si d'autres documents utiles sont susceptibles d'être demandés par le pays de destination, le fournisseur doit les fournir au PNUD si le BC/contrat lui est attribué.

## Conditions générales

### 1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

### 2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

### 3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

#### **4. RISQUE DE PERTE**

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

#### **5. LICENCES D'EXPORTATION**

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

#### **6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT**

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

#### **7. INSPECTION**

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

#### **8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

#### **9. DROITS DU PNUD**

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **10. LIVRAISON TARDIVE**

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

## **11. CESSION ET INSOLVABILITE**

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

## **12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

## **13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE**

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

## **14. TRAVAIL DES ENFANTS**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **15. MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et

5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **16. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

**16.2 Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17. PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18. EXPLOITATION SEXUELLE**

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit

employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

#### **19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

#### **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.